

Et ça continue, encore et encore...

La Direction confirme son nouveau plan d'économie (voir tract de février 2013) et les mesures pour les 5 prochaines années alors que l'équilibre budgétaire est atteint. Elle demande encore des sacrifices aux agents du CHU:

- **75,10 équivalents temps pleins (ETP)** dont 19 mensualités de remplacements en moins soit **57 ETP nets à supprimer**.
- **7,9 millions € de recettes nettes supplémentaires** donc plus d'activités et baisse de la durée moyenne de séjour (par ex : le service d'orthopédie actuellement en grève : + 20% d'activité sans personnel, devrait faire mieux demain...).

TOUJOURS PLUS DE TRAVAIL AVEC MOINS DE PERSONNEL

C'est déjà le cas depuis 2008 avec la mise en place du 1^{er} CREB (Contrat de Retour à l'Equilibre Budgétaire).

Laissons parler les chiffres, les efforts demandés aux personnels pour le CREB étaient déjà atteints en 2010 :

Effectifs en personnel non médical 2009 : 5 597,12 ETP	}	- 210 ETP
Effectifs en personnel non médical 2010 : 5 387 ETP		
Séjour MCO (Méd,Chrir,Obst) 2009 : 61 700	}	+ 38 413 séjours
Séjour MCO (Méd,Chrir,Obst) 2010 : 100 113		

Ces chiffres sont tirés des documents fournis par la Direction du CHU (Chiffres clés 2009 et 2010 du RIA3 15/02/2013), ils sont disponibles dans nos locaux.

Il faut que cela cesse, nous devons faire reculer la Direction et nous opposer à ses projets. C'est dans l'unité et avec l'ensemble du personnel que nous pourrons y parvenir.

A cela il faut ajouter :

- **Aucune augmentation du point d'indice** depuis juillet 2010 : 4 ,630 €
- **Augmentation des cotisations retraites** : de 7,85% à aujourd'hui 8,76% pour à terme s'aligner sur les cotisations du privé soit 10,65%
- **Et toujours la journée de pentecôte : 0 € pour une journée de travail** par contre les frais de déplacement à la charge des salariés. Les employeurs reverseront seulement une partie minimale (0,3% du salaire annuel) à la Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie (C.N.S.A) et garde le reste. Tous les salariés sont concernés quelle que soit leur catégorie professionnelle, leur type de contrat de travail (titulaire, contractuel, temps partiel). Au CHU la Direction a choisi de maintenir le lundi de pentecôte non travaillé mais a supprimé à tous une journée de RTT.